

INTRODUCTION

A la veille de la seconde guerre mondiale, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, O. D. Skelton, remettait au Premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, W. L. Mackenzie King une note personnelle dans laquelle il concluait: «la première perte subie dans cette guerre a été la prétention du Canada de contrôler son destin en toute indépendance. Malgré le quart de siècle que nous avons passé à proclamer et à réaliser le statut d'égalité et d'indépendance, nous avons jusqu'ici été confinés au rôle de colonie de la Couronne.» Skelton n'a pas été le seul à évaluer ainsi la position du Canada. Loring C. Christie, lui aussi haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, avait, peu après Munich en 1938, conclu que «le Canada ne pouvait pas avoir une politique étrangère distincte en matière de paix ou de guerre», et qu'il faisait partie de cette «nouvelle espèce du genre 'État dépendant' connue comme l'État partiellement souverain», à l'égard duquel l'État métropolitain, en l'occurrence la Grande-Bretagne, jouait le rôle d'État «pleinement souverain».

Selon l'interprétation classique des intellectuels libéraux touchant l'évolution constitutionnelle du Canada, la déclaration de guerre à l'Allemagne que le Canada faisait séparément le 10 septembre 1939 n'était que l'ultime preuve de l'accession du Canada à la pleine et entière souveraineté, sanctionnée par le Statut de Westminster en 1931. Skelton et Christie, praticiens plutôt que théoriciens, soutenaient la thèse opposée.

Les politiques qui ont permis de tirer ces conclusions sont formulées dans le présent volume, le sixième de la collection des *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, qui porte sur la période du 1^{er} janvier 1936 au 10 septembre 1939. C'est un temps où les crises internationales se succèdent. Les dernières phases de la crise d'Éthiopie et l'incapacité de la Société des Nations d'assurer la sécurité collective; la réoccupation de la Rhénanie; la guerre civile d'Espagne; la guerre sino-japonaise; l'annexion de l'Autriche; la crise des Sudètes et Munich; l'occupation de Prague et le démembrement de la Tchécoslovaquie; Dantzig et la crise polonaise; et, finalement, le déclenchement de la seconde guerre mondiale; tout cela met à l'épreuve l'aptitude du Canada à prendre les décisions les plus importantes et, semble-t-il, la souveraineté même du Canada. Si Christie et Skelton avaient raison, si, en d'autres termes, le gouvernement britannique avait le dernier mot dans la formulation de la politique étrangère du Canada, le gouvernement canadien n'exerçant son influence politique que dans les domaines de